



Bulletin Départemental des Bouches du Rhône

N°100 du 30_06_20

Sommaire

	Page
Division des Personnels Enseignants - DPE	
Appels à Candidature	
○ Fiche de poste : Enseignant Référent de Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap	2
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé en Institut Médico Éducatif	3
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique	4
○ Fiche de poste : Enseignant spécialisé en Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile	5
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription	6
○ Fiche de poste : Conseiller Pédagogique EPS de Circonscription	7

FICHE DE POSTE ERSEH

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'Education nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH du secteur. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN, arrêté annuellement mais appelé à être rééquilibré en cas de besoin. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux qui y sont implantés.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références : décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 L'enseignant référent de scolarisation exerce ses fonctions auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation (« expert scolarité auprès de la MDPH »). -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique auprès des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AVS; en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés ; -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AVS... - assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir). - collaborer pour ce qui concerne son territoire à l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales.
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat, pratique de l'outil informatique -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre définitif après avis de la commission d'entretien, puis obtention au barème.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins, variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Candidatures à transmettre auprès de l'IEN ASH concerné et de la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Au plus tard vendredi 03 07 2020 minuit
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : 1 poste Salon : mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 1 poste Aubagne, 1 poste Rousset : mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULÉ	ENSEIGNANT SPECIALISE EN IME
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation et IEN ASH : ASH Marseille : IME Paradou, Marseille 08 ASH Est : IME Les Figuiers, Marseille 12
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'IME est un établissement médico-social qui accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes déficients intellectuels ou polyhandicapés. Il conjugue au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, et formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME : - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire - participe aux équipes de suivi de la scolarisation - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN ASH concerné et à la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Au plus tard vendredi 03 07 2020 minuit
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULÉ	ENSEIGNANT SPECIALISE EN ITEP
	PLACE DU POSTE	Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Ils sont implantés comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - ITEP La Sariette, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - ITEP ARI Centre-Est, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Les Bastides, Marseille 13010 et 13011, IEN ASH Est - ITEP ARI Nord Littoral, Marseille 13015 et 13016, IEN ASH Marseille - ITEP ARI Sanderval, Marseille 13010, IEN ASH Est - ITEP des Cadeneaux, Les Pennes Mirabeau, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant des troubles psychiques et des troubles des conduites et du comportement . Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel. La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service médico-social ; - les collaborations particulières avec les établissements scolaires.
	MISSIONS	Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, et formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	FONCTIONS	L'enseignant, placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP : <ul style="list-style-type: none"> - participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ; - assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture, au sein de l'UE qui peut être interne à l'établissement ou externalisée dans une école ou un collège en fonction de l'âge des élèves. - accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ; - participe aux réunions d'équipe pluri disciplinaire - participe aux équipes de suivi de la scolarisation - est personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ; - Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ; - Capacité à mettre en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	Candidature auprès de l'IEN de secteur et de la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Au plus tard vendredi 03 07 2020 minuit
	CONTACT	IEN ASH du secteur concerné : Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178 Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	
	INTITULÉ DU POSTE	Enseignant spécialisé en SESSAD
	PLACE DU POSTE	<p>Attention, l'implantation des postes au sein de l'ESMS diffère du secteur d'intervention souvent très large :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SESSAD Les Calanques et Côte Bleue, Marseille 13009, troubles moteurs avec troubles associés, IEN ASH Marseille - SESSAD Le Verdier, 2 secteurs : Cabannes/St-Rémy et Fos/Istres/Martigues/Miramas, et 2 UE externalisées à Arles et Sénas. Poste rattaché à l'ITEP Le Verdier, troubles psychiques et troubles de la conduite et du comportement, IEN ASH Ouest
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	Le SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) intervient au plus près du milieu de vie des enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et/ou l'accès aux apprentissages. Leur prise en charge, selon la nature des besoins du public accueilli, s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités éducatives et pédagogiques. Elle peut aussi se faire au sein d'une UE externalisée.
	MISSIONS	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat. L'enseignant est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, il construit et coordonne les projets des élèves avec les enseignants de la classe d'origine.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences. - Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre - Mettre en place des outils d'évaluation. - Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins. - Maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales. - Participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. - Être personne ressource auprès des équipes pédagogiques et partenaires de soins.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - Qualités de rigueur et d'organisation ; - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - Prise en charge individuelle ou en groupe ; - Travail en partenariat avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du CAPPEI ou équivalent - Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves +108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Candidature auprès de l'IEN ASH concerné et la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Au plus tard vendredi 03 07 2020 minuit</p>
	CONTACT	<p>IEN ASH du secteur concerné :</p> <p>Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178</p> <p>Mme Maurel, IEN ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816</p>

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°10
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique circonscription
	PLACE DU POSTE	Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription. Lieux d'implantation : <ul style="list-style-type: none"> - Arles - Marseille Joliette - Marseille St Charles
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats extérieurs
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Se référer au mémento du mouvement pour ce qui concerne les CPC de circonscription - Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN de circonscription et à la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Envoi du dossier de candidature avec lettre de motivation et curriculum vitae avant le 03 juillet 2020 minuit
	CONTACT	IEN de circonscription

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°12
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique EPS circonscription
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription. Lieux d'implantation : - Marseille Le Canet - Marseille Madrague - St Rémy de Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Apporter son concours au suivi des projets EPS des écoles relevant de la circonscription, assurer le suivi des dossiers des sorties scolaires, des conventions et des agréments des intervenants en EPS. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes. - Impulser la mise en œuvre du Plan d'Action Départemental EPS (PAD EPS) dans les écoles. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général. - Etre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, maîtriser l'outil informatique. - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Se référer au memento du mouvement pour ce qui concerne les CPC de circonscription. - Etre titulaire du CAFIPEMF EPS ou à défaut généraliste mais s'engager à présenter la spécialité EPS.
	NOMINATION	Participation au mouvement principal pour une nomination à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises à l'IEN de circonscription et à la DPE : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr
	CONTACT	Envoi du dossier de candidature avec lettre de motivation et curriculum vitae avant le 03 juillet 2020 minuit IEN de circonscription

